Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20260217-2026021701-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de La Guerche-de-Bretagne
Commune de Rannée

Rannée

Convocation le : 13 02 2026
Affichage le : 13 02 2026

DELIBERATION 2026.02.17.01 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix sept février à vingt-heure, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Etaient présents : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, DAGUIN Paul, BRIANTAIS Catherine, PELISSON Patricia, TAILLANDIER Isabelle, PELTIER Serge, GANACHE Jean-Michel, TAILLANDIER Vincent.

Étaient excusés : MARTIN-CHUDEAU Patricia donne pouvoir à Stéphanie LAHAYE, LEBRETON Didier excusé donne pouvoir à Catherine BRIANTAIS, BIZEUL Claude excusé donne pouvoir à Paul DAGUIN.

Secrétaires de séance : Le Conseil Municipal a désigné Taillandier Isabelle, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Quorum : 07
Présents : 9
Votants : 12

2026.02.17.01	**Participation aux charges de fonctionnement des écoles privées SAINT ANNE de DOMALAIN 2025-2026**

Madame le Maire présente la demande de participation aux charges de fonctionnement de l'écoles privée, St Anne de Domalain, pour une élève domiciliée à Rannée pour l'année scolaire 2025/2026 reçue le 16 janvier

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20260217-2026021701-DE

.
Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire et de maternelle mais elle ne l'est pas concernant les charges à caractère social.

	Nombre d'élèves (A)	**Coût moyen départemental par élève** (circulaire préfectorale) (B)	**Total(AxB)**
MATERNELLE	1	1554 €	1554 €

Total : 1554 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **DE PARTICIPER** au coût de fonctionnement des élèves de maternelle domicilié à Rannée telle que présentés ci-dessus.

- **D'INSCRIRE** la dépense au budget primitif 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme
Le 17.02.2026
Le Maire, Karine Morel

MAIRIE DE RANNEE 35130